



REGLEMENT - JURA SICK RACE

EDITION 2024

Un événement organisé par l'association Enduro du Ghetto

1. Définition

La Jura Sick Race est une épreuve VTT sur 2 jours, organisée sur le territoire de la commune de Crozet en collaboration avec la station de ski Monts Jura et Pays de Gex agglomération.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et quelques parties de pédalage).

L'événement propose une compétition, 2 manches « Enduro » le samedi permettant une mise en grille pour la mass start du Dimanche, dont le départ sera donné sur la partie enneigée.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

2. Organisation, dates, lieux

La Jura Sick Race se déroulera sur 2 journées, les **6 et 7 avril 2024** sur le territoire de la commune de Crozet. L'épreuve est organisée par l'association Enduro du Ghetto basée à Crozet, Ain.

3. Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC ou non-licenciés. Ces derniers doivent obligatoirement envoyer un certificat médical datant de moins de 3 ans à l'organisation (ou présentation lors de la remise des dossards)

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscriptions (via le site internet : <https://www.njuko.net/jurasickrace24>)
- Avoir transmis un certificat médical datant de moins de 3 ans et ou avoir présenté sa licence.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire.
- Être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi) et pour les 15-17 ans, une autorisation parentale à concourir l'épreuve doit être fournie.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Les inscriptions sont limitées à 400 concurrents.

L'enduro VTT est une discipline à risque, les concurrents évoluent dans un milieu naturel de montagne avec ses risques. L'organisateur mettra en place tous les moyens en sa possession pour assurer la sécurité des concurrents (sécurité active par la présence d'un balisage adéquat, la signalisation des dangers, la sécurisation des secteurs dangereux, et la présence de signaleurs le long du parcours, et une sécurité passive avec un système de secours adapté à l'épreuve, secouristes et médecins sur site et au centre de secours, liaison radio ou téléphone, plans d'intervention,...)

La participation à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement, les concurrents acceptent ainsi de participer à une épreuve à risque et renoncent à tous recours contre l'organisateur.

4. Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans à 39 ans
- Master Dames 40 ans et plus
- Cadets/juniors : 15 à 18 ans
- Hommes : 19 à 39 ans
- Master H 40 : 40 à 49 ans
- Master H 50 : 50 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5. Parcours/liaisons

La **Jura Sick Race** est une course très exigeante et le départ sur neige apporte une difficulté supplémentaire. Il est donc recommandé de présenter des aptitudes physiques et un niveau technique conséquent pour s'y présenter.

Les parcours seront matérialisés par des rubalises ou couloirs de rubalises. Si le pilote sort accidentellement du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le directeur de course selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Le Samedi, après une reconnaissance de la partie sur neige, nous proposerons 2 parcours Enduro chronométrés sans reconnaissance. Les résultats serviront à la mise en grille pour le dimanche matin. Le Dimanche, départ en Mass Start depuis le sommet de la station, la première partie se déroulant sur neige. Il n'y aura pas de liaison à la pédale.

Les résultats seront donnés selon le classement de la Mass Start.

6. Inscriptions

Le nombre de compétiteurs est limité à 400.

Le montant de l'inscription est fixé à 85 €.

Les droits d'inscription comprennent : le chronométrage, le balisage, les ravitaillements, le forfait, les repas du samedi midi et dimanche midi.

Les inscriptions devront être effectuées au maximum une semaine avant l'épreuve. L'organisateur se réserve la possibilité d'inscriptions sur place selon le nombre de places disponibles et moyennant une majoration s'il le désire.

7. Assurance

Chaque concurrent qui prend part à la course s'assure d'être couvert par une assurance de sa fédération sportive ou une assurance personnelle pour la pratique du sport en compétition.

8. Annulation, remboursement

Tout engagement est ferme est définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée auprès de l'organisateur au plus tard huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'annulation de la compétition qui ne pourrait pas être liée à la volonté de l'organisateur (crise sanitaire, événement météorologique,...), l'organisateur considérera le remboursement partiel ou total des inscriptions en accord avec les partenaires de l'événement.

9. Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 et 29 pouces et dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents ne doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

10. Equipement

Le port du casque intégral, des gants longs, des genouillères, d'une dorsale ou sac à dos faisant office de dorsale (homologué) est obligatoire. Il est vivement recommandé de porter des coudières. Tout concurrent parcourant une spéciale sans son équipement sera mis hors course.

11. Sécurité

Si un concurrent vous précédant est à terre et nécessite une assistance, il est **obligatoire** qu'au moins 2 concurrents s'arrêtent pour lui porter assistance. L'un des 2 reste au côté du blessé en contact avec les secours de la course et le second va avertir le commissaire suivant (si la connexion téléphone empêche le premier d'établir une connexion avec le responsable sécurité)

Si l'organisation constate un manquement concernant cette obligation, une pénalité de 5 min sera appliquée.

Les personnes qui portent assistance à un autre concurrent verront leur temps de spéciale recalculés sur la base de leurs performances dans les autres spéciales du week-end.

12. Classement

Qualification : Le classement sera effectué en additionnant les temps réalisés sur chaque spéciale chronométrée. Le vainqueur sera donc celui qui aura totalisé le plus petit temps sur l'ensemble des spéciales chronométrées.

Mass start : Le premier à franchir la ligne d'arrivée sera déclaré vainqueur.

Les résultats seront affichés sur place, disponibles sur la page Facebook de l'épreuve et sur le site du chronométreur.

13. Récompenses, remises de prix

Les récompenses sous forme de lots seront distribuées lors de la remise des prix, directement à la fin de l'épreuve. Les lots ne seront remis qu'aux personnes présentes lors de la cérémonie.

Catégories récompensées :

Scratch Femme / Homme / Juniors H/F / Masters 40 H/F / Masters 50 H / Seniors H/F

Fait à Crozet
Le 15 octobre 2023
Jonathan PELLET, Président

